

Coronavirus (COVID-19)

Depuis le 28 mars 2020, les déplacements d'une région à l'autre du Québec sont étroitement contrôlés, et ce, pour l'ensemble de la population, dont le personnel des membres de l'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ).

Par conséquent, le Secrétariat de l'OSCQ propose ci-dessous un contenu qui pourrait servir d'inspiration à la préparation d'un document attestant l'autorisation de déplacement à titre professionnel d'une région à l'autre du Québec. Ce contenu est inspiré de celui préparé par Hydro-Québec, avec la collaboration de la Sûreté du Québec.

L'approbation du contenu définitif de tout document à partir de cette proposition incombe à l'organisation concernée et non au Secrétariat de l'OSCQ.

Pour toute information sur cette proposition de contenu, communiquer avec le Secrétariat de l'OSCQ, à l'adresse oscq@msp.gouv.qc.ca.

Le [JJ mois AAAA]¹

Autorisation de déplacement à titre professionnel

En application de l'article [numéro de l'article] de l'arrêté ministériel [numéro de l'arrêté] :

[Titre de l'arrêté]

OU

En vertu de [source sur la base de laquelle cette autorisation est donnée]

À qui de droit,

[L'employé/L'employée] de [nom de l'organisation concernée] détenant ce document est reconnu[e] par [ce ministère/cet organisme] comme étant une ressource indispensable, essentielle et nécessaire à sa mission de base, soit [décrire cette mission brièvement].

Par conséquent, ce document autorise [cet employé/cette employée] à se déplacer d'une région à l'autre pour se rendre [à son lieu de travail/sur les lieux où sa présence à titre professionnel est requise].

Pour toute question relative à cette autorisation de déplacement à titre professionnel, n'hésitez pas à téléphoner au numéro suivant : [X XXX XXX-XXXX].

Nous vous remercions de votre collaboration.

[Signature du niveau hiérarchique concerné de l'organisation en question]

¹ Note aux utilisateurs et aux utilisatrices de ce document – Les contenus entre crochets surlignés doivent être remplacés par l'information pertinente. Les crochets doivent être supprimés dans la version définitive.